#### **Note d'information**

# à l'attention de l'ensemble des adhérents de l'ONFCP du Ministère de l'Economie et des Finances concernant le lancement

du Site Web: onfcp.com

**D**ans le cadre de renforcement de la qualité de communication entre les adhérents , l'ONFCP du Ministère de l'Economie et des Finances a le plaisir d'annoncer le lancement de son propre Site Web .

Ce portail, est un outil de proximité par lequel nous comptons consolider nos rapports avec nos adhérents d'une part et se faire connaitre auprès du grand public d'autre part

Ce portail permet ce qui suit :

## 1) Assurer le droit d'information aux adhérents :

**D**orénavant, l'adhérent n'aura plus besoin d'attendre l'occasion de l'organisation des assemblées un certain nombre de fois par an pour avoir l'information , il a la possibilité grâce à votre site de consulter le détail de la question de la fiscalité et de la comptabilité publique de manière générale et des activités de l'ONFCP particulièrement avec un espace considérable dédié aux activités culturelles , artistiques, académiques et sportives aussi bien de l'ONFCP que de ses adhérents .

### 2) Assurer le droit d'expression et d'opinion aux adhérents :

L'adhérent peut partager ses connaissances et ses opinions avec ses collègues à propos des sujets relatifs à son métier de fiscalité et de comptabilité publique ,un espace dédié à cet objectif est réservé aux adhérents désireux donner leurs avis sur des thèmes bien précis à titre d'exemple :

- les adhérents sont appelés à participer à la confection du projet stratégique de l'ONFCP concernant le statut spécial des comptables publics,
- Les adhérents peuvent exprimer leurs avis sur l'ONFCP :les statuts ,le règlement interne ,les assemblées , les activités des bureaux exécutifs et régionaux,,,
- Les adhérents peuvent formuler leurs propositions sur le code général des impôts et le code de recouvrement des créances publiques à la lumière de la jurisprudence de manière générale et sur des questions particulières comme la prescription fiscale et le principe de séparation ou fusion entre ordonnateur et comptable public ainsi que les systèmes d'information utilisés par la DGI, la TGR ,et la Douane(sit, PCE, GIR,,,)
- Les adhérents peuvent également proposer d'autres thèmes relatifs au métier du fisc et du comptable public

Une fonctionnalité de sondage a été développée pour permettre aux adhérents de se prononcer sur des questions bien précises

### 3) Assurer une adhésion à distance plus facile :

L'adhérent peut demander l'adhésion en temps réel et sans avoir besoin à se déplacer, il suffit de confirmer sa demande d'inscription et ensuite régler la cotisation annuelle pour qu'il reçoit un code personnel et sécurisé lui permettant d'accéder à l'espace spécialement dédié aux adhérents

Afin d'accéder au site Web, nous vous invitons à utiliser le lien suivant :

www.onfcp.com